

ADIRA

Étude portant sur le développement
économique et touristique responsable
et durable en Alsace centrale

Comité technique de fin de phase 3

21 février 2023



The better the question. The better the answer.
The better the world works.



EY

Building a better
working world



ARCADIS



ceresco.
Alimentation, filières & territoires

Préambule

Ce document constitue un extrait du rapport de la phase 3 de l'étude, envoyé à l'ensemble des membres du groupement de commande le 3 février 2023. Il est destiné au comité technique du 21 février 2023. Il fait suite au rapport de phase 1 (diagnostic partagé du territoire, rendu à l'automne 2021) et au rapport de phase 2 (synthèse de la concertation et des pistes de travail pour le développement du territoire, rendu en septembre 2022).

Conformément aux décisions des comités techniques de septembre 2022, le rapport de phase 3 doit permettre de se projeter sur les années 2023-2024 à l'issue de l'intervention du groupement EY-Arcadis-Ceresco :

- Identifier les projets prioritaires pour le territoire ;*
- Identifier les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ces projets, en lien avec l'implication souhaitée des membres du groupement de commande, à l'initiative de l'ensemble de la démarche.*

Le rapport intermédiaire a été présenté en comité technique le 14 novembre 2022 puis discuté lors de réunions individuelles avec les membres du groupement de commande, les 14 et 15 décembre 2022. Le rapport propose donc :

- Une liste des 9 projets retenus dans le cadre de la démarche ;*
- La présentation de ces projets sur la base des informations disponibles à ce stade de la démarche et à la lumière des échanges des 14 et 15 décembre ;*
- Des propositions de schéma de mise en œuvre pour 2023-2024.*

Le comité technique sera suivi d'une conférence des maires dédiée aux élus des Communautés de Communes du Ried de Marckolsheim et du Canton d'Erstein, membres du groupement de commande. Cette conférence des maires aura lieu le 28 février 2023.

Pour davantage d'informations sur les phases 1 et 2 de l'étude, les rapports finaux de chaque phase sont disponibles auprès de l'ADIRA.

Sommaire

- 1 Objectifs et méthodologie générale de l'étude**
- 2 Retour sur les phases 1 et 2
- 3 Les projets prioritaires identifiés au cours de l'étude
- 4 Facteurs clés de succès d'un éventuel projet de développement économique et touristique en Alsace centrale
- 5 Scénarios de mise en œuvre des projets prioritaires en 2023-2024
- 6 Recommandations pour la conférence des maires du 28.02 et annexes

L'étude, pilotée par l'ADIRA et confiée à EY, Arcadis et Ceresco, répond à 3 objectifs

Le groupement de commande de l'étude



Les objectifs de l'étude

1



Réaliser un diagnostic pluridisciplinaire et partagé du territoire de l'Alsace centrale

2



Animer une démarche collective et prospective afin d'identifier des pistes de travail partagées, fédératrices et durables pour le développement économique et touristique de l'Alsace centrale

3



Déterminer les modalités de mise en œuvre et de portage de ces pistes de travail en proposant une organisation et un cadre politique et opérationnel pour la poursuite d'une réflexion collective

Le groupement en charge de l'étude



Étude portant sur le développement économique et touristique responsable et durable en Alsace centrale
Comité technique de fin de phase 3 – 21 février 2023

La réalisation de l'étude s'est déroulée sur une durée de 20 mois, soit > 200 j / h de travail

Juillet 2021 – Décembre 2021

Janvier 2022 – Septembre 2022

Octobre 2022 – Février 2023

Phase 1
Diagnostic partagé



47

Interlocuteurs rencontrés
sur 47 prévus



30

Documents
analysés



1

Atelier de travail avec ~ 20
participants (élus du territoire,
agents de la Région et de la CeA)

2

Conférences
des maires



1

Réunion en
cercle élargi



2

Demi-journées de
concertation



Phase 2
Pistes de travail

Phase 3
Feuille de route



9

Pistes de projet
identifiées



4

Réunions de travail
en présentiel avec la
maîtrise d'ouvrage



1

Rapport (feuille de
route pour les
prochaines étapes)



2

Réunions de
restitution (conf.
des maires 28.02 et
cercle élargi TBD)

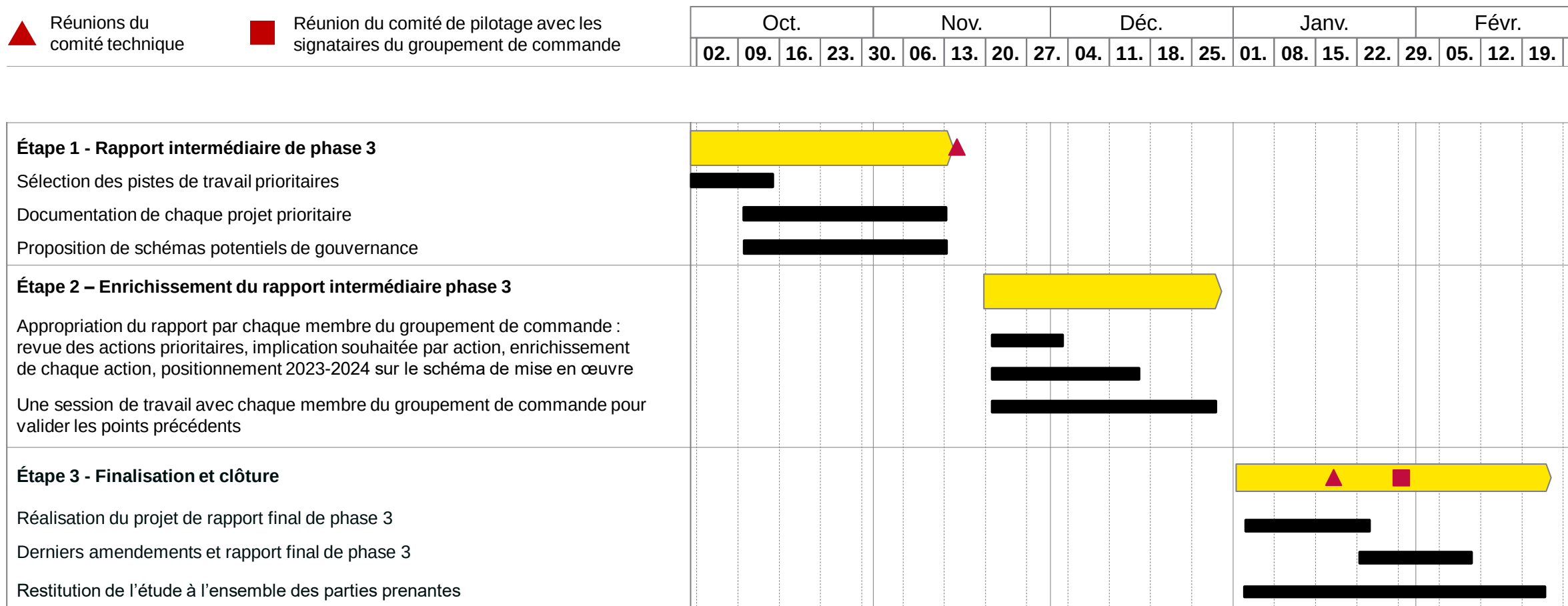
La méthodologie de phase 3, validée par le comité technique du 26 septembre 2022, s'est déroulée en 3 étapes successives



Réunions du comité technique



Réunion du comité de pilotage avec les signataires du groupement de commande



Sources : comités techniques des 5 septembre (Benfeld) et 26 septembre 2022 (visioconférence)

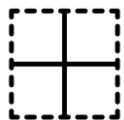
Sommaire

- 1 Objectifs et méthodologie générale de l'étude
- 2 **Retour sur les phases 1 et 2**
- 3 Les projets prioritaires identifiés au cours de l'étude
- 4 Facteurs clés de succès d'un éventuel projet de développement économique et touristique en Alsace centrale
- 5 Scénarios de mise en œuvre des projets prioritaires en 2023-2024
- 6 Recommandations pour la conférence des maires du 28.02 et annexes

La méthodologie, le calendrier et les moyens mobilisés ont été ajustés en permanence pour s'adapter aux attentes et contraintes du groupement de commande



La **sémantique** et les **objectifs** de l'étude ont été ajustés pendant la phase de diagnostic



Le **périmètre géographique** a aussi évolué au fur et à mesure de l'étude compte tenu de différents enjeux, notamment autour du projet Europa Vallée



Le **calendrier** de l'étude a évolué du fait du calendrier électoral et des contraintes d'agenda des signataires du groupement de commande



Les **attentes** concernant le livrable de phase 2 ont évolué suite aux **conférences des maires** et à la réunion du 19 mai 2022

Les phases 1 et 2 avaient permis d'identifier plusieurs éléments de convergence quant à la réalisation de l'étude et à la suite du projet



Le **diagnostic** réalisé lors des phases précédentes de l'étude était jugé partagé et consensuel



À l'issue des ateliers de concertation, une **vision** avait été formulée par les acteurs du territoire



L'intention de projet Europa Vallée n'avait **pas soulevé d'attentes fortes** en matière d'effet levier touristique pour le territoire

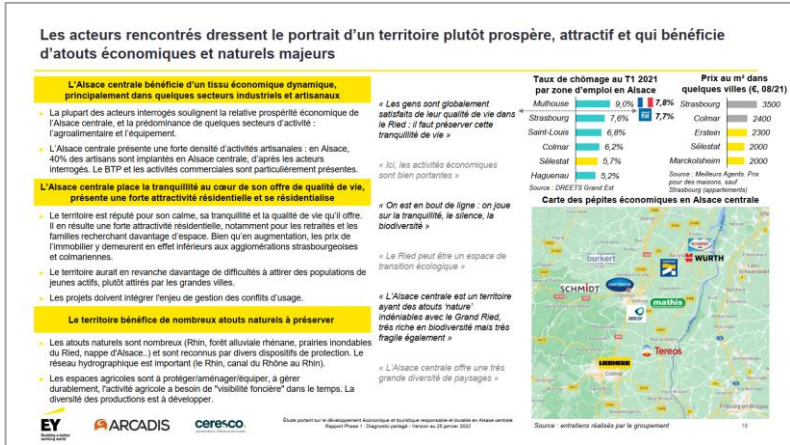


Un premier portefeuille de **projets locaux** avait été identifié, posant la question des prochaines étapes concrètes à déployer afin de les mettre en œuvre



Nous n'obtiendrons **pas d'informations supplémentaires** en termes de maturité et de précision des projets. Faute d'expression du Groupe Mack, leur articulation avec Europa Vallée peut difficilement être mise en débat à ce stade

Extrait du rapport de phase 1 : diagnostic partagé du territoire



Extrait du rapport de phase 2 : portefeuille de projets identifiés

Synthèse des 14 projets qui ont été particulièrement discutés lors des réunions de co-construction

Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4
Protéger et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité du territoire	Accompagner les transitions de l'économie, en particulier dans les domaines agricole et touristique	Améliorer les infrastructures et les services de mobilité, notamment les connexions est-ouest	Poursuivre l'adaptation des équipements publics pour répondre à la croissance de la population
Créer un Parc Naturel Régional en Alsace centrale	Déployer une stratégie, un marketing et une organisation touristique « Alsace centrale »	Réaliser un nouveau franchissement du Rhin permettant d'améliorer les liaisons transfrontalières (Gerstheim, Rhinau ou Marckolsheim)	Densifier les quartiers à proximité des infrastructures de transport existantes et décarbonées du territoire (par ex. gare TER) et développer des projets urbains ambitieux à haute performance environnementale (ex : friche Albany à Sélestat)
Accélérer la mise en œuvre du plan Rhin Vivant de revitalisation de la forêt rhénane de Bâle à Mannheim	Mettre en œuvre le projet "Schoenau Plage" de requalification du camping de Schoenau pour en faire un lieu d'hébergement de pleine nature	Améliorer et densifier le réseau de pistes cyclables afin de faciliter les déplacements quotidiens et l'attractivité touristique	Lancer une démarche pour améliorer la réponse aux défis liés à la dépendance des personnes âgées à l'échelle de l'Alsace centrale
Orientier les propriétaires sur les aides, les solutions techniques et les entreprises pour la rénovation énergétique via les espaces info-énergie des communautés de communes	Dialoguer avec le groupe Mack dans le cadre de son intention « Europa Vallée »	Mettre en œuvre le projet de retour à la navigation sur les tronçons déclassés du canal du Rhône au Rhin, afin d'améliorer la desserte locale et touristique	
	Poursuivre le développement de filières agricoles durables comme les filières à bas niveaux d'impacts (BN) pour protéger les captages d'eau	Renforcer les rabattements vers les gares et haltes ferroviaires en modes alternatifs à la voiture solo en améliorant l'attractivité des pôles d'échanges multimodaux	
	Mettre en marché les produits locaux (par exemple grâce à une plateforme de distribution) pour en faciliter la commercialisation auprès des habitants et des touristes		

Les réunions de concertation ont permis de faire émerger un certain nombre d'attentes ainsi qu'une vision pour le développement futur de l'Alsace centrale



L'environnement apparaît comme la préoccupation majeure exprimée lors des échanges

« En deux générations on a consommé plus de foncier que pendant tout le reste de l'histoire – si on continue, il y aura une grande conurbation et on parlera au passé des espaces naturels et agricoles. »



La majorité des acteurs souhaite **préserver l'existant** sur le territoire, que ce soit en termes de qualité de vie, de prospérité économique ou de services à la population

« Territoire béni des dieux : dynamique économique, patrimoine naturel, très agréable à vivre. »



La **vocation touristique** du territoire est réaffirmée sous l'angle d'un tourisme durable

« Sur le plan touristique, il faut réfléchir au concept à développer qui donnera une visibilité supplémentaire sans dénaturer le territoire »



Le **foncier et les mobilités** sont des points de crispation majeurs pour le développement du territoire

« Il ne s'agit pas de faire encore des routes, et consommer de l'espace et provoquer des nuisances »

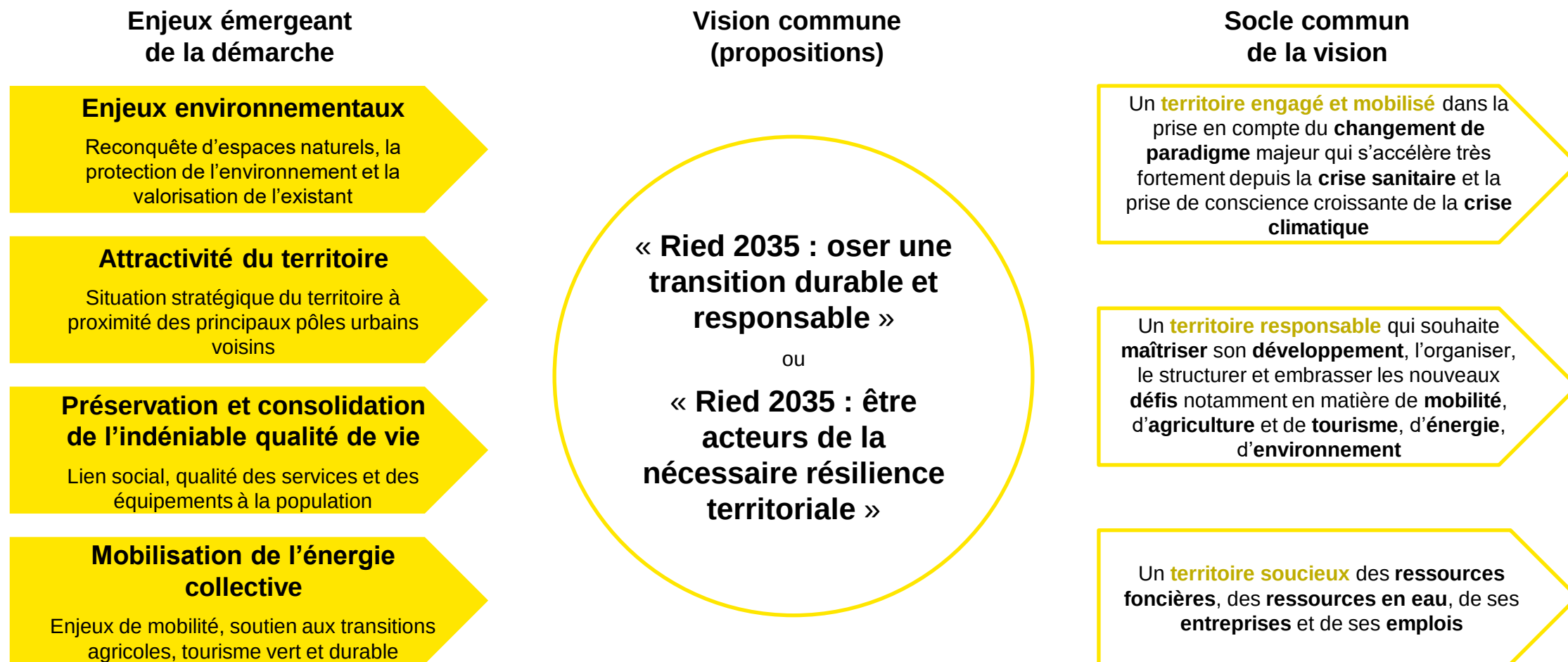


Paradoxe : les acteurs du territoire expriment une forte volonté de voir le territoire se développer, sans pour autant espérer l'implantation de projets emblématiques

« Il faut un territoire plus fort économiquement et il faudra veiller à ce qu'il y ait toujours de l'emploi et que les habitants y soient formés »

« Vivons heureux, vivons cachés. Être un village dortoir n'est au fond pas si mal »

Depuis le lancement de la démarche, une vision partagée s'est progressivement dessinée pour l'Alsace centrale



Cette vision partagée se décline en 4 thématiques stratégiques qui ont émergé lors des ateliers de concertation

1

Protéger et renforcer les ressources naturelles et la biodiversité du territoire

2

Accompagner les transitions de l'économie, en particulier dans les domaines agricole et touristique

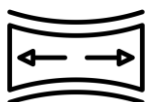
3

Améliorer les infrastructures et les services de mobilité, notamment les connexions est-ouest

4

Poursuivre l'adaptation des équipements publics pour répondre à la croissance de la population

Les discussions menées tout au long de l'étude ont également permis d'identifier les différents périmètres possibles pour l'Alsace centrale



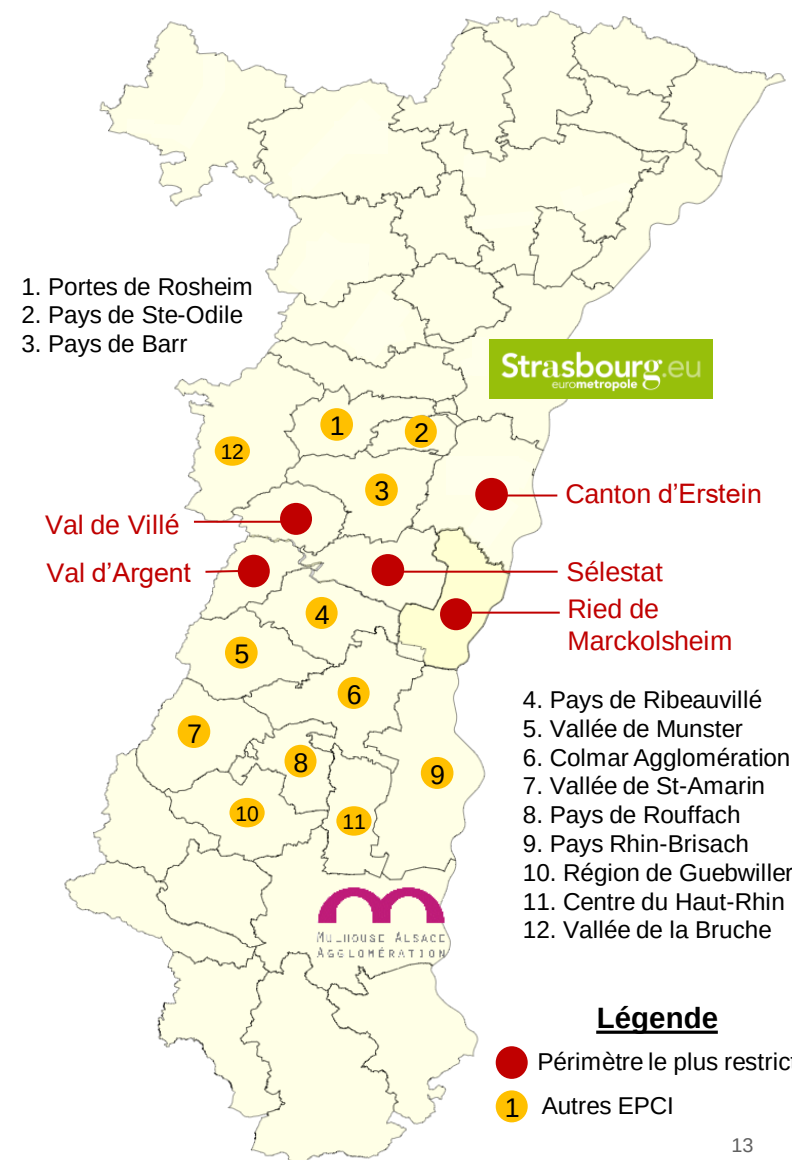
Le concept d'Alsace centrale est **subjectif**, et sa définition exacte varie selon les interlocuteurs



Dans le **périmètre le plus extensif** de l'Alsace centrale, les travaux et les échanges menés lors de la phase 1 permettent d'identifier jusqu'à 17 EPCI



Dans son **périmètre resserré**, les travaux et les échanges menés lors de la phase 1 permettent d'identifier 5 EPCI



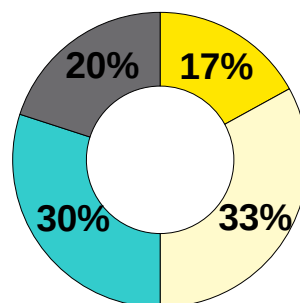
La mobilisation des acteurs lors des journées de concertation a surtout été le fait de trois EPCI, orientant naturellement les débats sur ces trois territoires



Pour la phase 2, la maîtrise d'ouvrage avait choisi de retenir un **périmètre de 8 EPCI** comprenant le PETR du Piémont des Vosges, le PETR de Sélestat et la CC du Canton d'Erstein



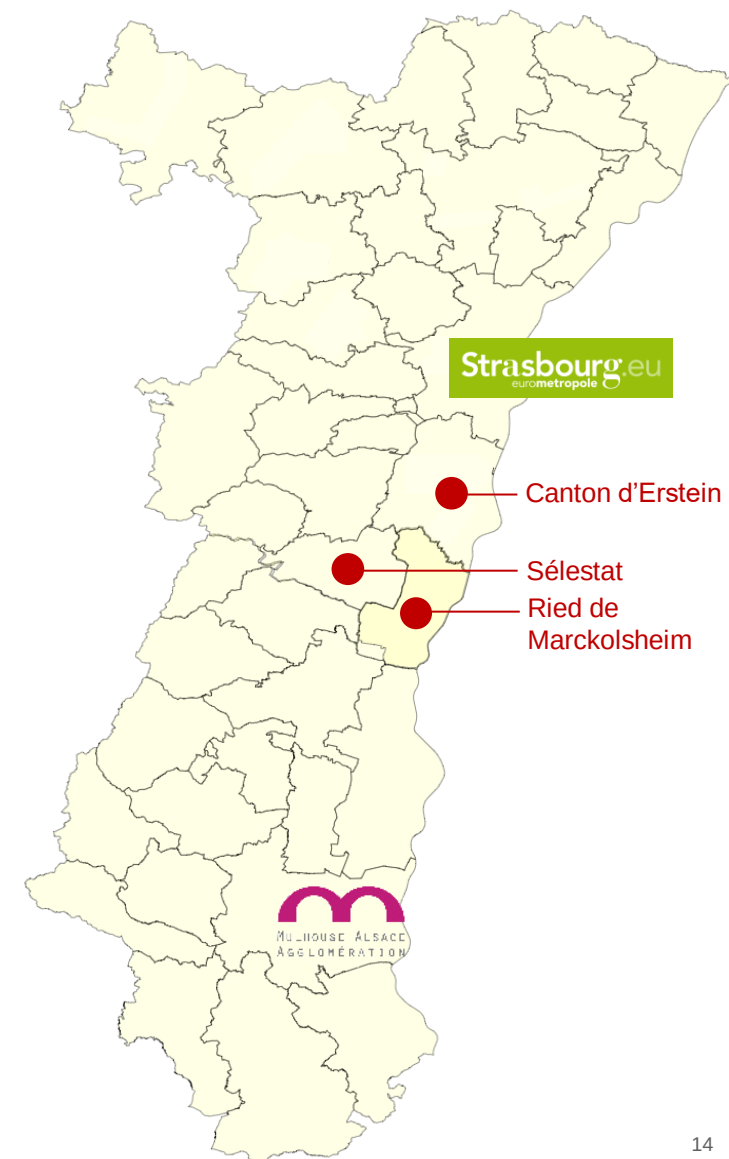
Lors des ateliers, **3 EPCI ont été particulièrement représentés** : les communautés de communes du canton d'Erstein, du Ried de Marckolsheim et de Sélestat



■ CC Sélestat
■ CC Marckolsheim
■ CC Erstein
■ Autres



Le panel des participants aux demi-journées de concertation était principalement **bas-rhinois**



Sommaire

- 1 Objectifs et méthodologie générale de l'étude
- 2 Retour sur les phases 1 et 2
- 3 Les projets prioritaires identifiés au cours de l'étude**
- 4 Facteurs clés de succès d'un éventuel projet de développement économique et touristique en Alsace centrale
- 5 Scénarios de mise en œuvre des projets prioritaires en 2023-2024
- 6 Recommandations pour la conférence des maires du 28.02 et annexes

Cette méthodologie a permis d'identifier un portefeuille de 52 projets ou pistes de projets

1) Les 5 réunions de concertation



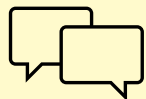
97 participants au total

2) Les exercices réalisés avec l'outil Beekast



16 exercices réalisés

3) Les entretiens réalisés en phase 1



47 acteurs interrogés

4) Les analyses documentaires réalisées



30 sources analysées

52 projets ou pistes de projets identifiés lors des entretiens, ateliers, réunions et recherches documentaires

14 projets ont été particulièrement discutés lors des réunions de co-construction

11 projets ont été assez fréquemment discutés lors des échanges

Enfin, **27** autres projets ont également été évoqués mais de manière assez limitée

Afin de sélectionner les projets prioritaires pour le développement de l'Alsace centrale, 3 critères ont été définis en cohérence avec l'ADN de la démarche menée depuis le démarrage de l'étude

1



Être cohérent avec la vision 2035 exprimée par les acteurs du territoire

2



Avoir suscité l'intérêt et le débat parmi les acteurs du territoire lors des réunions de concertation

3



Ne pas correspondre à un projet déjà en cours et nécessiter des investigations complémentaires / une ingénierie spécifique

À partir des 3 critères précédents, le scoring des 52 projets fait apparaître 3 catégories de projets

Trois grandes catégories de projets émergent de l'analyse

Catégorie 1 : « les projets prioritaires »

Projets qui répondent aux trois critères précédents (cohérence avec la vision 2035, intérêt des participants, il n'y a actuellement pas de démarche en cours par les acteurs du territoire), qui sont d'une envergure majeure et pourraient donc être stratégiques à terme pour le territoire.

Catégorie 2 : « les projets nécessitant un arbitrage de la maîtrise d'ouvrage »

Projets pour lesquels un arbitrage politique et technique est nécessaire de la part des membres du groupement de commande lors de la 2ème étape de la phase 3. Ces projets répondent complètement à au moins critère et au moins partiellement aux autres critères d'analyse. Compte tenu de leur nature, ils pourraient être structurants à terme pour le territoire malgré le peu d'informations disponibles à ce stade.

Catégorie 3 : « les projets non retenus »

Projets qui ne répondent pas à un voire à deux critères, soit parce qu'ils sont déjà lancés, déjà en cours et déjà financés par une ou plusieurs personnes publiques, soit parce qu'ils ont été trop peu discutés ou n'ont pas suscité l'intérêt ou la curiosité des participants lors des temps de concertation.

Scoring des 52 projets en annexes du rapport

Scoring des 14 projets fréquemment discutés lors des réunions de co-construction (1/2)				
Thématique	Projet	Critère 1 Cohérence Vision 2035	Critère 2 Intérêt des acteurs pour le projet	Critère 3 Approfondissement nécessaire
Thématique 1 Protéger et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité du territoire	Créer un Parc Naturel Régional en Alsace centrale	✓	✓	✓
	Accélérer la mise en œuvre du plan Rhin Vivant de revitalisation de la forêt rhénane de Bâle à Mannheim	✓	✓	✗
	Orienter les propriétaires sur les aides, les solutions techniques et les entreprises pour la rénovation énergétique via les espaces info-énergie des communautés de communes	✓	✓	✗
Thématique 2 Accompagner les transitions de l'économie, en particulier dans les domaines agricole et touristique	Déployer une stratégie, un marketing et une organisation touristique « Alsace centrale »	✓	✓	✓
	Mettre en œuvre le projet "Schœnau Plage" de requalification du camping de Schœnau pour en faire un lieu d'hébergement de pleine nature	✓	✓	✗

Scoring des 11 projets assez fréquemment discutés lors des réunions de co-construction (1/2)				
Thématique	Projet	Critère 1 Cohérence Vision 2035	Critère 2 Intérêt des acteurs pour le projet	Critère 3 Approfondissement nécessaire
Thématique 1 Protéger et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité du territoire	Accélérer l'entretien et la renaturation des petits cours d'eau de la forêt rhénane dans le cadre du plan Rhin Vivant	✓	✓	✗
	Mettre en œuvre le projet Rhinnaissance de renaturation du Vieux-Rhin autour de Rhinau	✓	✓	✗
	Proposer des sentiers de randonnée originaux sur le modèle de SensoRied	✓	✓	✗
Thématique 2 Accompagner les transitions de l'économie, en particulier dans les domaines agricole et touristique	Accompagner l'adaptation d'hébergements touristiques existants en écogites	✓	✓	✗
	Appuyer la création d'un éco-resort pour renforcer l'offre d'hébergement touristique	✓	✓	✗
	Engager une démarche de régulation de la pratique du canoë en Alsace centrale dans la perspective de développer un tourisme plus responsable	✓	✓	✗
	Mettre en réseau les sites artisanaux et agricoles existants afin de valoriser les savoir-faire locaux auprès des habitants et des touristes	✓	✓	✗

9 projets prioritaires ont ainsi été sélectionnés par la maîtrise d'ouvrage au cours de la phase 3

1

Accompagner la **densification des quartiers** à proximité des infrastructures de transport existantes et décarbonées du territoire (par ex. gares TER) et développer des projets urbains ambitieux à haute performance environnementale (ex : Albany à Sélestat)

2

Créer un **Parc Naturel Régional** en Alsace centrale

3

Déployer une **stratégie, un marketing** et une organisation touristique « Alsace centrale »

4

Engager un dialogue structuré avec le Groupe Mack dans le cadre de son **intention « Europa Vallée »**, notamment pour répondre aux attentes en matière d'hébergement touristique

5

Lancer une démarche pour améliorer la réponse aux défis liés aux **problématiques des personnes âgées** à l'échelle de l'Alsace centrale

6

Mettre en marché les produits locaux pour en faciliter la commercialisation auprès des habitants et des touristes

7

Mettre en place un **territoire d'expérimentation européen** sur l'agriculture, l'environnement et la forêt, associant instituts français et transfrontaliers

8

Réaliser un nouveau **franchissement du Rhin** permettant d'améliorer les liaisons transfrontalières

9

Renforcer les rabattements vers les gares et haltes ferroviaires en modes alternatifs à la voiture solo en améliorant l'attractivité des **pôles d'échanges multimodaux**

2 enjeux principaux nous semblaient devoir guider les travaux de la phase 3

1^{er} enjeu : Le portefeuille de projets identifiés

Projets prioritaires

À partir du travail collectif réalisé à ce jour avec l'appui de l'équipe EY / Arcadis / Ceresco, **quels sont les projets prioritaires que le groupement de commande et les acteurs du territoire souhaitent soutenir et accélérer dès 2023 ?**

Si oui,

Quel mode opératoire ou dispositif opérationnel les membres du groupement de commande souhaitent-ils mettre en place pour ne pas laisser retomber la dynamique et engager des suites concrètes et opérationnelles à l'issue de la phase 3 ?

Autres projets

Parmi les autres projets (moins prioritaires et moins mentionnés pendant l'étude), lesquels pourraient néanmoins faire l'objet d'un portage par les membres du groupement de commande ?

2^{ème} enjeu : L'implication des membres du groupement de commande après la conclusion de l'étude

Les membres du groupement de commande souhaitent-ils tous continuer à s'impliquer après la phase 3 pour soutenir les projets identifiés ?

Compte tenu de la mobilisation enclenchée par cette étude, des attentes locales en matière d'ingénierie et/ou de financements sont à anticiper.

Si oui,

Quels engagements concrets et opérationnels sont possibles à l'issue de la démarche sur le portefeuille de projets retenus ?

Pour accompagner, porter, soutenir... le portefeuille de projets identifiés :

- via le droit commun et les actions classiques de chacun, en se focalisant sur 3 ou 4 projets ciblés
- en déployant un dispositif d'ingénierie territorial ad hoc de 24 ou 36 mois en faveur de l'Alsace centrale
- en dégagant des enveloppes financières dédiées sur quelques projets
- ...

NB : Les trois instances alsacienne, régionale et nationale se sont positionnées clairement en accompagnement et en facilitation de futures démarches projets qui seraient portées par les collectivités locales. Nous attirons l'attention du groupement de commande sur le risque d'émergence d'une frustration des acteurs rencontrés si ces trois instances ne prennent pas à leur compte de manière volontaire au moins certaines conclusions de l'étude.

L'ensemble de ces projets a été débattu lors de réunions de travail avec les membres du groupement de commande les 14 et 15 décembre 2022

Membres du groupement de commande rencontrés lors des réunions de travail



14 & 15 décembre 2022



14 décembre 2022



14 décembre 2022



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture
Sélestat-Erstein

15 décembre 2022



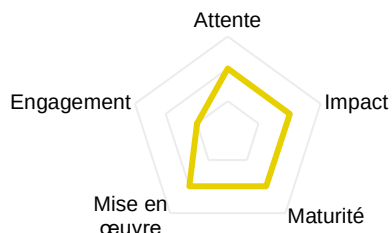
15 décembre 2022

Malgré des réunions menées de façon assez différente, 3 grandes lignes directrices émergent :

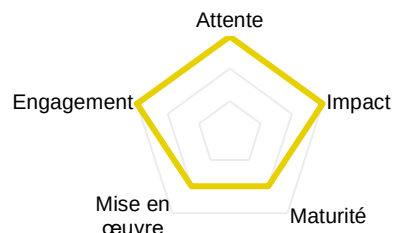
- Une projection assez difficile dans la mise en œuvre opérationnelle des projets pour plusieurs raisons (compétences légales, projets déjà traités d'une manière ou d'une autre, projets non spécifiques à l'Alsace centrale, etc.)
- Aucun membre du groupement de commande positionné en chef de file sur l'une des pistes de projet à ce stade
- Nécessité apparente de réunir les signataires du groupement de commande pour parvenir à des arbitrages politiques

Parmi les 9 pistes de projets, 3 projets suscitent une attention particulière concernant les attentes du territoire et du besoin d'engagement des membres du groupement de commande

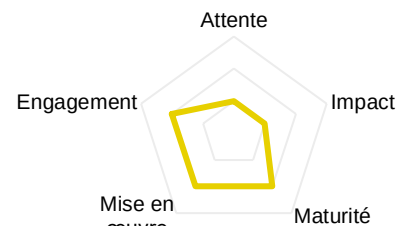
Projet 1 : Densification des quartiers



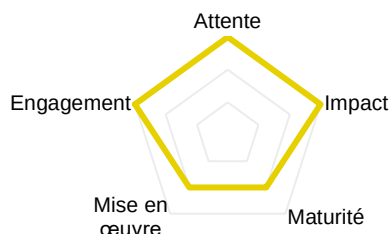
Projet 2 : Parc Naturel Régional



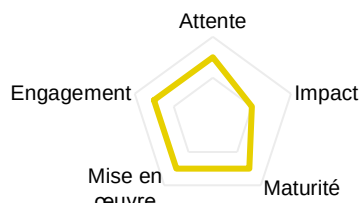
Projet 3 : Stratégie touristique



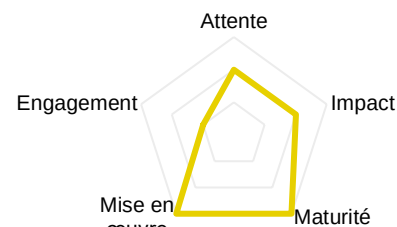
Projet 4 : Dialogue avec le groupe Mack



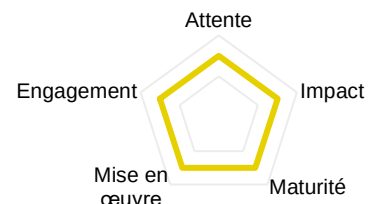
Projet 5 : Démarche liée aux personnes âgées



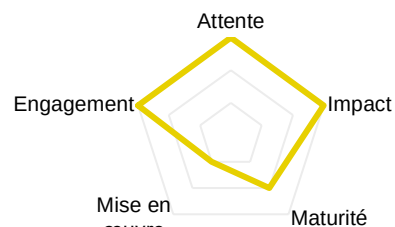
Projet 6 : Marché de produits locaux



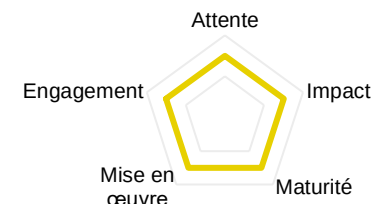
Projet 7 : Territoire d'expérimentation agri-environnementale



Projet 8 : Franchissement du Rhin



Projet 9 : Attractivité des pôles d'échanges multimodaux (PEM)



Critères :

Fort → extérieur de la toile

Faible → centre de la toile

- **Attente** = Attente du territoire d'un retour à propos du projet, exprimée par les acteurs rencontrés au cours de l'étude
- **Impact** = Impact du projet sur le territoire (économique, environnemental, foncier, etc.)
- **Maturité** = Degré de maturité du projet
- **Mise en œuvre** = Facilité de mise en œuvre (organisation, gouvernance à monter, etc.)
- **Engagement** = Besoin d'engagement des membres du groupement de commande

Parmi les 9 pistes de projets, 3 projets suscitent une attention particulière concernant les attentes du territoire et du besoin d'engagement des membres du groupement de commande



Renforcement des possibilités de franchissement du Rhin



Besoin apparaissant de manière consensuelle comme le plus impérieux mais non financé à ce stade



Parc Naturel Régional



Idée accueillie favorablement par le territoire mais qui ne convainc pas à ce stade la CeA et la Région



Intention Europa Vallée



Majorité d'acteurs sans réel avis en l'absence de proposition concrète de la part du porteur de projet (malgré une minorité de soutiens et de critiques)



À ce stade, il semble essentiel que le Groupe Mack structure des éléments pour donner une impulsion au projet et qu'il échange avec les membres du groupement de commande, y compris pour intégrer les enjeux du ZAN mis en concertation réglementaire d'ici 2023



À l'issue de l'étude, dans le cas où le groupement de commande ne se saisirait pas des attentes fortes exprimées par le territoire, il semble difficile d'envisager une restitution constructive et sereine avec les acteurs mobilisés. L'absence d'engagement pourrait être interprétée par le territoire comme une confirmation du ressenti initial d'un grand nombre d'acteurs que l'étude ne servait qu'à « légitimer » le projet Europa Vallée

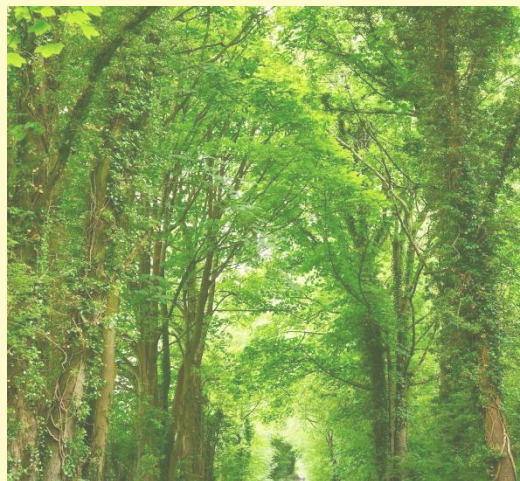
Sommaire

- 1 Objectifs et méthodologie générale de l'étude
- 2 Retour sur les phases 1 et 2
- 3 Les projets prioritaires identifiés au cours de l'étude
- 4 Facteurs clés de succès d'un éventuel projet de développement économique et touristique**
- 5 Scénarios de mise en œuvre des projets prioritaires en 2023-2024
- 6 Recommandations pour la conférence des maires du 28.02 et annexes

La réussite d'un éventuel projet de développement économique et touristique en Alsace centrale dépend de 4 principales conditions clés de succès, identifiées et confortées tout au long de l'étude



1 Retombées locales
et ruissellement
économique



2 Exemplarité
environnementale



3 Organisation et
maîtrise des
déplacements



4 Consommation
foncière

- Conditions cumulatives et à remplir en intégralité
- Dans le cas contraire, risque élevé de forte contestation des habitants et des élus (surtout au niveau communal)
- Convergence possible avec divers collectifs associatifs et citoyens de défense de l'environnement

1

Un éventuel projet devrait avoir de fortes retombées économiques locales, notamment en termes d'image de marque et d'emplois, ce qui exclut l'idée d'un projet « fermé » où l'accès serait 100% payant

Les travaux réalisés en Alsace centrale dans le cadre de l'étude montrent qu'il n'y a **pas forcément d'attente** d'un projet de développement économique majeur

Dans ce contexte, un éventuel projet devrait **convaincre de ses bénéfices** pour les habitants et pour le territoire dans son ensemble, sur le plan économique et marketing

Cette exigence de « ruissellement économique » **exclut de fait tout projet fermé** et plaide pour un projet global et coconstruit avec les élus locaux

Verbatims issus des différents échanges lors de l'étude

« Quand on cherche à identifier les chantiers prioritaires pour l'Alsace centrale, on voit bien que nous avons besoin d'un 'en même temps' : le socle commun est l'environnement, et ensuite il faut développer l'offre touristique, structurer l'agriculture, les mobilités douces... Il faut trouver un lien transversal entre tous ces sujets. »

« L'avenir touristique du territoire doit se trouver grâce à une harmonie entre agriculture, tourisme, logements, transfrontalier... »

« Il faut réfléchir au concept du territoire, avec un concept local, naturel, confortable... qui donnera une visibilité supplémentaire à l'Alsace centrale sans dénaturer le territoire. »

« Il faut développer le côté 'alsacien', le côté authentique de l'Alsace centrale : un touriste a envie de découvrir tout le territoire quand il vient, de voir des choses différentes de ses habitudes, de vivre et consommer local... »

2 Un éventuel projet devrait être exemplaire sur le plan environnemental

L'**exemplarité environnementale** est au cœur de la vision exprimée par les acteurs locaux pour le territoire à horizon 2035, et tout futur projet (touristique ou non) devra s'y conformer

Une telle exemplarité ne peut s'inscrire que dans le cadre d'un projet global et **anticipant les normes** environnementales de 2040-2050

Un éventuel projet devrait **se prémunir contre les accusations de « greenwashing »** en s'adjoignant les services d'un cabinet expert et indépendant

Verbatims issus des différents échanges lors de l'étude

« Les questions prioritaires sont les questions d'équilibre entre développement économique et environnement, sans doute parce qu'à ce jour, nous avons peu de solutions techniques connues. »

« La protection de l'environnement est un sujet prioritaire en Alsace centrale, et le socle commun de tous les projets : il en va de notre survie en tant que territoire et humains. »

Exemple de ressources – « Tourisme durable : 20 mesures pour une transition de la 1^{ère} destination touristique mondiale », ADEME, 2020

The image shows two overlapping pages from a report. The top page is the 'RAPPORT DE MISSION' (Mission Report) with the title 'TOURISME DURABLE : 20 MESURES POUR UNE TRANSITION DE LA 1^{ère} DESTINATION TOURISTIQUE MONDIALE'. The bottom page is the 'APERCU DES RECOMMANDATIONS' (Overview of Recommendations), which contains a table with 20 measures. The table has columns for 'MESURE' (Measure), 'ACTION RECOMMANDÉE' (Recommended Action), 'PORTAGE' (Sponsorship), 'INDICATEUR' (Indicator), and 'LIVRABLE' (Deliverable). The measures cover various aspects of sustainable tourism, including energy efficiency, waste management, water management, and social and economic aspects.

MESURE	ACTION RECOMMANDÉE	PORTAGE	INDICATEUR	LIVRABLE
1. Choisir une stratégie globale de durabilité des services aux différents acteurs du territoire	1.1 Définir une stratégie globale de durabilité des services aux différents acteurs du territoire	ADEME, Région, Département	1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	1.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
2. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	2.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	2.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	2.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
3. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	3.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	3.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	3.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
4. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	4.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	4.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	4.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
5. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	5.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	5.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	5.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
6. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	6.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	6.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	6.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
7. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	7.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	7.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	7.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
8. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	8.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	8.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	8.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
9. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	9.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	9.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	9.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
10. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	10.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	10.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	10.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
11. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	11.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	11.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	11.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
12. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	12.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	12.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	12.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
13. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	13.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	13.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	13.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
14. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	14.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	14.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	14.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
15. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	15.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	15.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	15.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
16. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	16.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	16.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	16.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
17. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	17.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	17.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	17.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
18. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	18.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	18.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	18.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
19. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	19.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	19.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	19.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire
20. Mettre en œuvre un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	20.1 Définir un plan d'actions de transition pour les entreprises de développement durable	ADEME, Région, Département	20.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire	20.1.1.1 Nombre de services aux différents acteurs du territoire

Les enjeux de mobilité seraient l'une des difficultés principales d'un éventuel projet, car un accroissement du trafic routier constituerait une véritable ligne rouge pour les élus et les résidents

Verbatims issus des différents échanges lors de l'étude

Les mobilités représentent déjà un gros **point de crispation**

Dans le contexte actuel, l'élargissement de voiries existantes, la création de voiries nouvelles ou d'importantes aires de stationnement susciteraient une **forte défiance** de la population des communes traversées

Un éventuel porteur de projet devrait donc être en capacité de **proposer des solutions alternatives et innovantes**, ce qui constituerait un cas d'école en France

« Certaines routes ne peuvent déjà plus supporter davantage de trafic : amener un nouveau projet ne ferait qu'empirer la situation »

« La mobilité est un vrai défi pour le territoire : il faut travailler sur la mobilité douce, mettre des voitures électriques à disposition, étendre le réseau de bus... »

Navette ferroviaire type S-Bahn ou monorail ? Navette électrique ?

Dans le cadre d'un projet de développement économique, la question de la consommation foncière pourrait également susciter une forte opposition des élus locaux

Dans un contexte de rareté foncière en Alsace centrale, un projet trop consommateur de foncier susciterait l'opposition des associations de défense de l'environnement mais surtout des élus locaux, compte tenu de l'objectif de **limiter l'artificialisation** des sols

Pour convaincre les élus, les surfaces artificialisées dans le cadre d'un éventuel projet devraient être **comptabilisées d'une manière différente** dans le cadre de l'objectif de ZAN

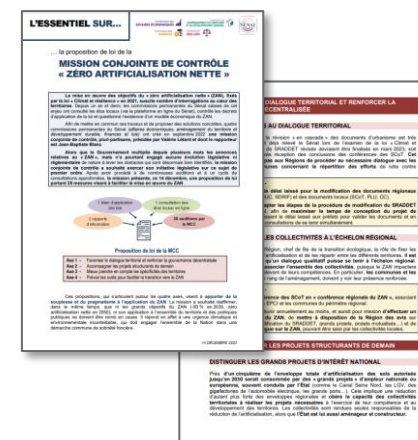
Enfin, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, la Chambre d'agriculture demanderait **deux types de compensations** réglementées mais pouvant induire des sommes importantes pour le porteur de projet

Verbatims issus des différents échanges lors de l'étude

« Les réserves foncières sont très rares en Alsace centrale : il ne faut pas consommer tout le crédit de foncier du territoire sur un seul projet. »

« Un grand projet de développement économique et touristique se situerait dans une zone sensible en raison des enjeux fonciers, environnementaux, agricoles de grandes filières, et devrait donc anticiper les enjeux fonciers (stockage, portage, aménagement...) »

Actualités concernant le ZAN



Proposition de loi du 14 décembre 2022 du Sénat portant 25 mesures visant à faciliter la mise en œuvre du ZAN, proposant notamment de distinguer les grands projets d'intérêt national dans un « compte foncier national » spécifique, qui ne serait pas imputé aux enveloppes de la Région et des territoires

Sommaire

- 1 Objectifs et méthodologie générale de l'étude
- 2 Retour sur les phases 1 et 2
- 3 Les projets prioritaires identifiés au cours de l'étude
- 4 Facteurs clés de succès d'un éventuel projet de développement économique et touristique en Alsace centrale
- 5 **Scénarios de mise en œuvre des projets prioritaires en 2023-2024**
- 6 Recommandations pour la conférence des maires du 28.02 et annexes

À l'issue de l'étude, le groupement de commande doit être en capacité de définir une position commune sur les prochaines étapes 2023-2024 auprès des partenaires du territoire qui ont été mobilisés



Une **dynamique territoriale** a été enclenchée à l'initiative du groupement de commande



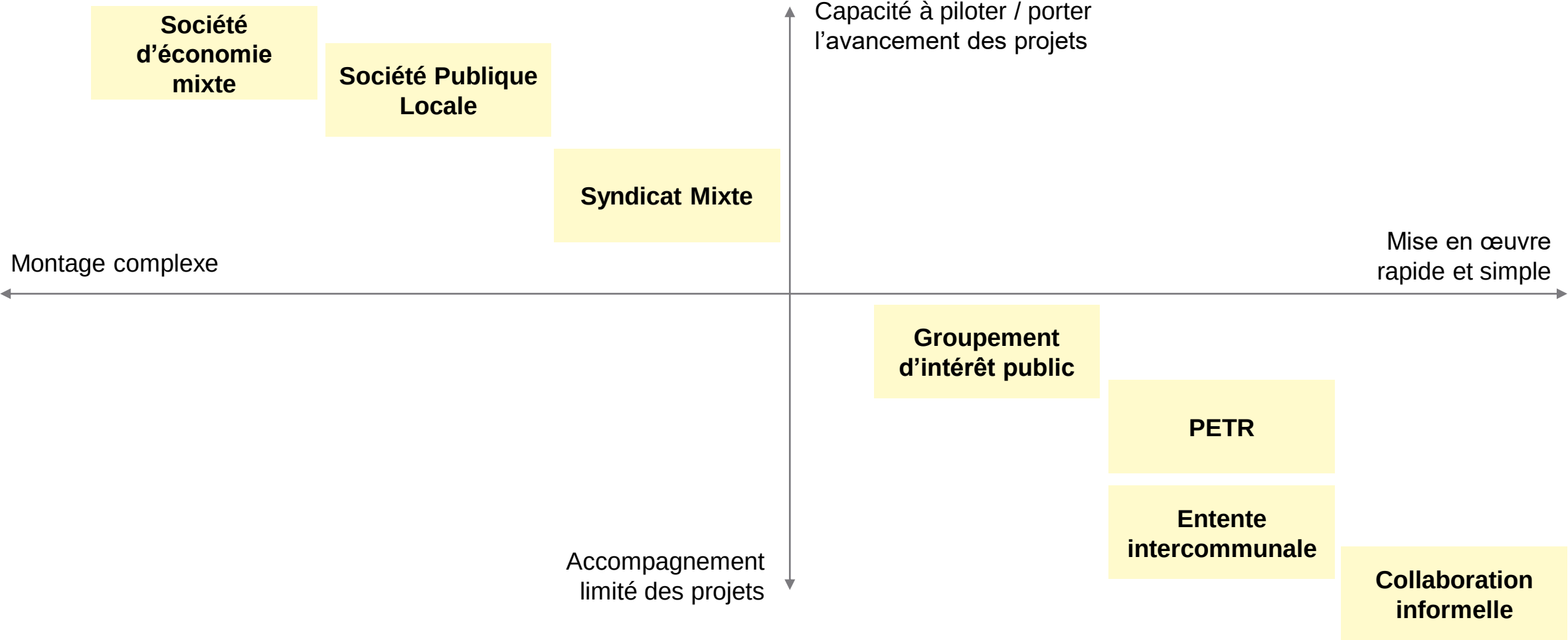
Cette dynamique a permis de poser un diagnostic et d'identifier **9 projets prioritaires**



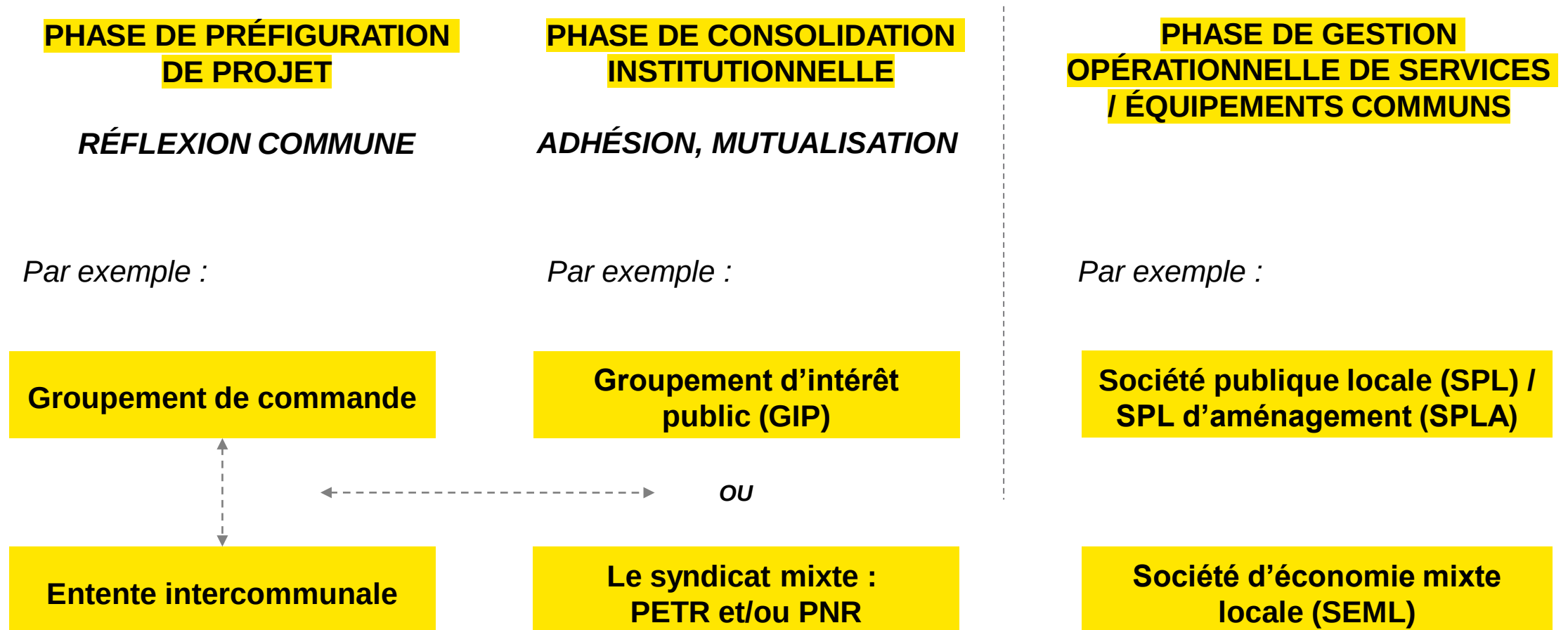
Parmi ces 9 projets, **3 demandent une attention particulière afin d'apporter des réponses** et des propositions concrètes auprès des partenaires mobilisés : l'idée de PNR, l'amélioration des franchissements du Rhin et la réflexion autour de l'intention « Europa Vallée »

- **Rappel** : Dans le cas où le groupement de commande ne se saisirait pas des attentes exprimées par le territoire, il semble difficile d'envisager une restitution constructive et sereine avec les acteurs mobilisés. L'absence d'engagement pourrait être interprétée par le territoire comme une confirmation du ressenti initial d'un grand nombre d'acteurs que l'étude ne servait qu'à « légitimer » le projet Europa Vallée

Plusieurs outils de gouvernance existent pour faire avancer les projets



Ces différentes options sont plus ou moins pertinentes selon la phase du projet à mettre en œuvre



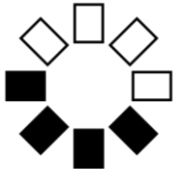
À ce stade, une coordination légère sur le format actuel du groupement de commande nous semble être l'option la plus adaptée pour la poursuite de la démarche



À **court terme**, aucun projet ne semble justifier la création d'une structure supplémentaire de type SPL, SEML ou GIP

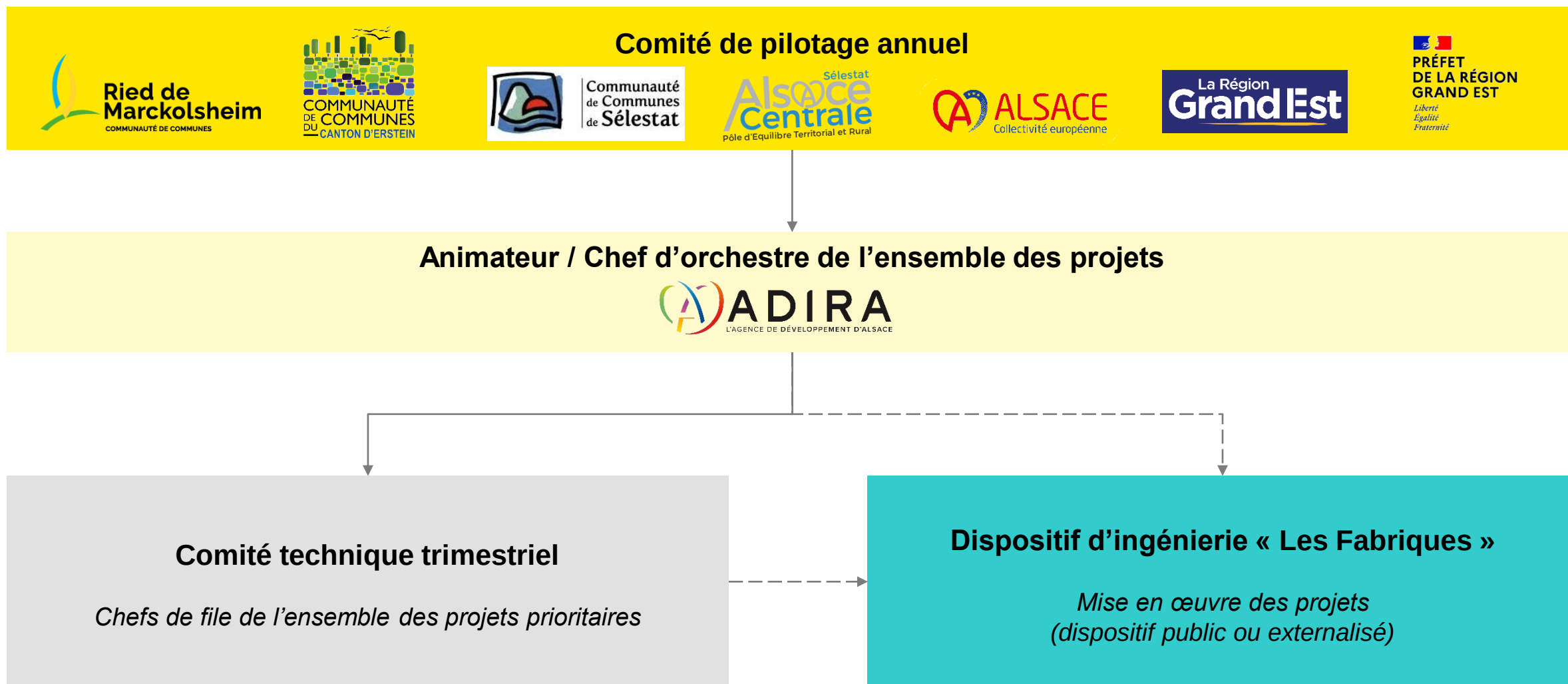


La **réflexion autour d'un PNR** a émergé de manière nette des débats, mais ne semble pas forcément en adéquation avec les priorités des élus régionaux



L'intention de projet « **Europa Vallée** » du Groupe Mack, à l'origine du déclenchement de l'étude, n'est pas suffisamment avancée à ce stade pour s'engager sur des modalités de mise en œuvre

Le schéma suivant pourrait être pertinent à court terme, en attendant la préfiguration d'une possible SPL « Alsace centrale développement »



Conclusion



Sommaire

- 1 Objectifs et méthodologie générale de l'étude
- 2 Retour sur les phases 1 et 2
- 3 Les projets prioritaires identifiés au cours de l'étude
- 4 Facteurs clés de succès d'un éventuel projet de développement économique et touristique en Alsace centrale
- 5 Scénarios de mise en œuvre des projets prioritaires en 2023-2024
- 6 Recommandations pour la conférence des maires du 28.02 et annexes**

Recommandations pour la conférence des maires du 28.02 à Benfeld

Point sur le nombre d'inscrits

- **25 inscrits** à la date du 16 février 2023
- Exclusivement des maires ou leurs représentants

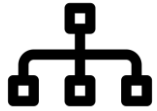
Déroulé suggéré

- **18h30** : mot d'accueil par les présidents des CdC et par l'Adira
- **18h40** : présentation par EY, Arcadis, Ceresco
- **19h10** : échanges avec la salle jusqu'à 20h45

Plan proposé pour la présentation

- Rappel des objectifs de l'étude et des moyens mis en œuvre
- Retour sur les attentes et la vision pour le développement futur de l'Alsace centrale issus de la phase de concertation
- Retour sur les 9 projets prioritaires identifiés au cours de l'étude (méthodologie d'identification et de sélection, description des projets) et zoom sur les 3 projets les plus discutés (*validation nécessaire du comité technique*)
- Facteurs clés de succès d'un éventuel projet de développement économique et touristique (*validation nécessaire du comité technique*)
- Présentation des scénarios de gouvernance et des recommandations finales (*validation nécessaire du comité technique*)

Pour aller plus loin...



Préfiguration de la SPL « Alsace centrale développement »



Recherche de financements pour les projets, notamment le franchissement du Rhin

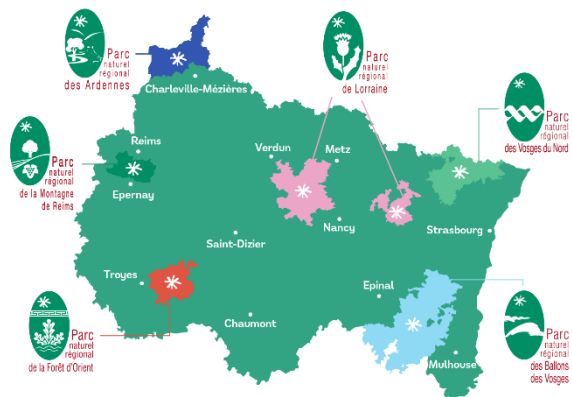


Revue critique du projet potentiel élaboré par le Groupe Mack

...



FOCUS : Les objectifs pluriels d'un projet de « Parc Naturel Régional » (PNR)



Chiffres clés

58 PNR en France, représentant :

- 15 % du territoire français, soit plus de 9,1 millions d'hectares
- Plus de 4400 communes
- Près de 4,1 millions d'habitants

6 PNR en Grand Est, représentant :

- ▶ 15% du territoire régional
- ▶ Près de 650 communes
- ▶ 525 000 habitants

Les parcs naturels régionaux (PNR) sont :

- Créés à l'initiative des Régions et gérés par un syndicat mixte,
- **Des territoires habités et majoritairement situés dans des zones à haute valeur environnementale**, reconnus pour leur valeur patrimoniale et paysagère,
- Des dispositifs qui concourent aux politiques (à concilier) de **protection** de l'environnement, **d'aménagement** du territoire, de **développement** économique et social et **d'éducation** et de **formation** du public.

Les PNR sont dotés d'une « **Charte constitutive** » adoptée par décret, qui en fixe :

- les limites spatiales,
- les objectifs, en particulier de protection, de mise en valeur et de développement,
- les programmes d'équipements,
- les mesures à adopter, les règles de fonctionnement et de gestion.

Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte des parcs. Au bout de 15 ans, **la charte et ses objectifs font l'objet d'une évaluation et d'une mise à jour**, afin de pouvoir bénéficier du renouvellement du statut de PNR.

Textes de référence :

Principalement les articles L. 333-1 à L. 333-4, L. 335-1 et R. 333-1 à R. 333-16 du code de l'environnement. Voir aussi l'article L. 144-1 du code de l'urbanisme pour les chartes de PNR tenant lieu de SCoT...

Dernière(s) évolution(s) de ces textes :

- Ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme (voir notre dossier spécial) ;
- Décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux



FOCUS : Les avantages et limites d'un projet de « Parc Naturel Régional » (PNR)

Avantages d'un PNR

- Le PNR permet la mise en place d'une **gouvernance spécifique**, d'une ingénierie dédiée, d'une méthode d'évaluation et d'amélioration continue
- Le PNR permet de penser la **protection de l'environnement et le développement du territoire sur le temps long**, sa durée étant de 15 ans renouvelables
- L'objectif d'un PNR est la **conciliation de l'environnement et du développement**, avec donne un cadre pour protéger le premier en orientant sans obérer le deuxième
- Le PNR présente une certaine **souplesse**, ses objectifs étant ceux définis dans la Charte par les signataires
- Il favorise une **bonne gestion du foncier** : le taux d'artificialisation y est de 4,5% contre 7 % de moyenne nationale *
- Le PNR donne l'accès à une **marque « Valeurs Parc naturel Régional »** permettant de distinguer des produits, des services et des savoir-faire locaux

Contraintes, limites et éléments à prendre en considération

- La Charte est **opposable aux documents d'urbanisme** (SCoT, schéma de secteur, PLU) qui doivent être rendus compatibles avec elle
- Un PNR n'a **pas de pouvoir réglementaire spécifique** : ce sont les EPCI et communes adhérant à la Charte qui prendront des dispositions spécifiques en accord avec cette dernière
- Un PNR représente un **certain budget** (en 2015, en moyenne 3,7 M€ par PNR et par an)
- Le PNR **peut être déclassé**, si la démarche d'évaluation et de révision de la Charte et de ses objectifs n'est pas menée dans les temps, n'est pas jugée satisfaisante, ou si le PNR ne remplit pas ses missions. C'est par exemple le cas du PNR du Marais Poitevin, déclassé en 1996 car n'ayant pas réussi à préserver une grande zone humide. La structure de gestion a toutefois été maintenue et le Marais Poitevin est finalement redevenu PNR en 2014.

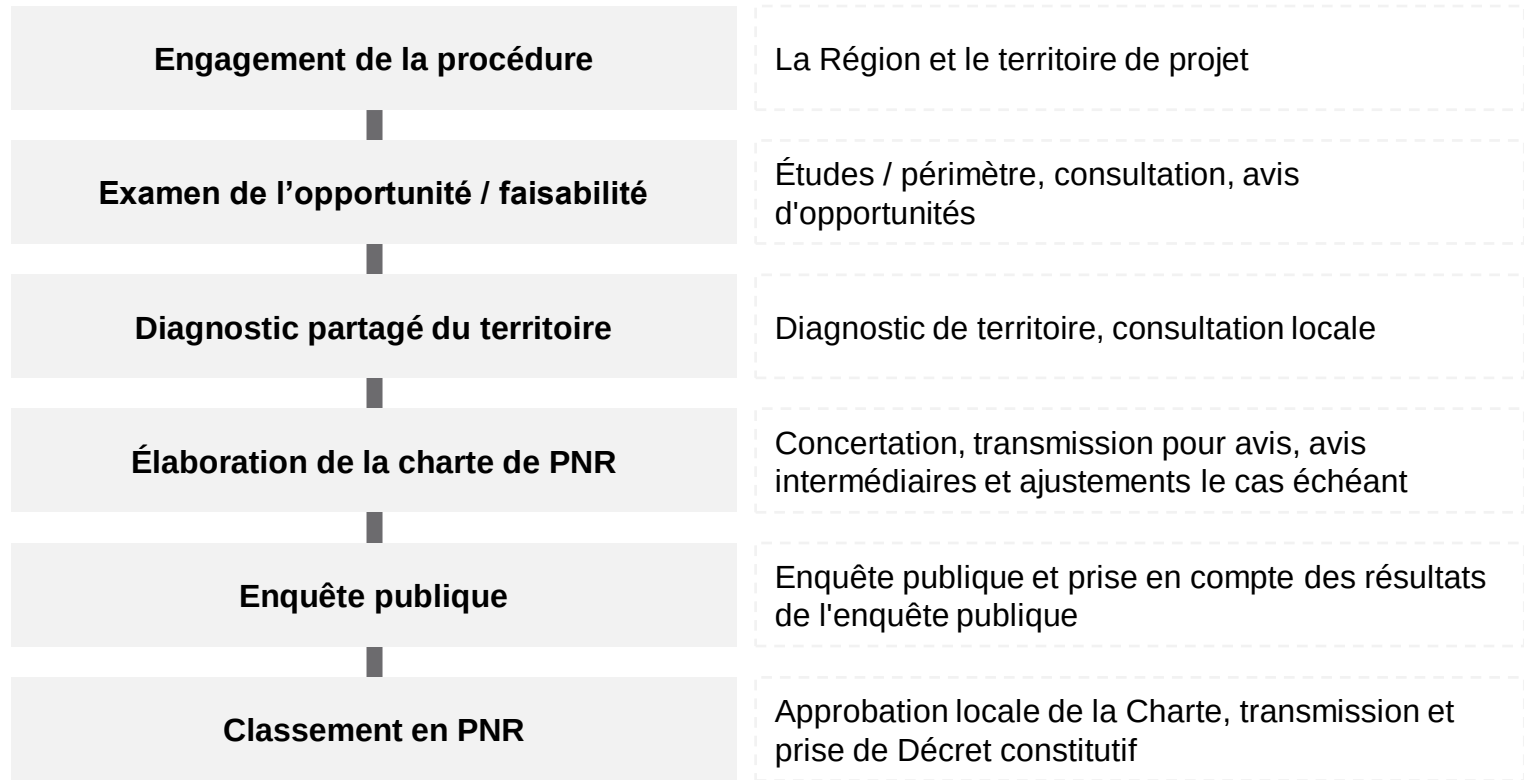
*Rapport du CESE sur les PNR, 2018



FOCUS : Les principales étapes et les 5 missions d'un projet de « Parc Naturel Régional » (PNR)

Principales étapes de mise en œuvre d'un PNR

En adhérant à un Parc naturel régional, les communes et EPCI acceptent librement de respecter les règles du jeu et les contraintes négociées entre tous les signataires de la charte et de mettre en œuvre le projet pour le territoire, dans l'exercice de leurs compétences.



Missions d'un PNR

Une fois créés, les PNR ont 5 missions :
(article R333-4 du code de l'environnement)

- 1 La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et des paysages
- 2 L'aménagement du territoire
- 3 Le développement économique et social
- 4 L'accueil, l'éducation et l'information du public
- 5 L'expérimentation et l'innovation

EY | Audit | Conseil | Fiscalité & Droit | Transactions

EY est un des leaders mondiaux de l'audit, du conseil, de la fiscalité et du droit, des transactions. Partout dans le monde, notre expertise et la qualité de nos services contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et les marchés financiers. Nous faisons grandir les talents afin qu'ensemble, ils accompagnent les organisations vers une croissance pérenne. C'est ainsi que nous jouons un rôle actif dans la construction d'un monde plus juste et plus équilibré pour nos équipes, nos clients et la société dans son ensemble.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun est une entité juridique distincte. Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Retrouvez plus d'informations sur notre organisation sur www.ey.com.

© 2023 Ernst & Young Advisory.
Tous droits réservés.

Document imprimé conformément à l'engagement d'EY de réduire son empreinte sur l'environnement.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale ou autre. Pour toute question spécifique, vous devez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr

Vos contacts

Pour le groupement de commandes

Monique JUNG
Directrice de l'ADIRA
06 07 17 63 29

Pour le groupement en charge de l'étude

Quentin NAM
EY
06 60 62 92 89